



Réunion de commission régionale d'arbitrage 01 septembre au siège de la ligue. 1 rue colonel Chambonnet. 2^e étage. 69500 BRON

Présents : Mme COSTILHES Evelyne - MILHE POUTINGON Véronique - WEBER Laurence.
M. BONNEVAL Carlos - FLORENT Serge - FRITSCH Eric - GAULMIN Yves - HAREL Nicolas - MAUPUY Daniel - PERON Roger - ROBIN Jean - SEGUIN Laurent - THINON Jérôme -
Excusés : Mme HENRI Christine - M. BAJOR Janos - CHALET Laurent - CHETAIL Fabien - DE HAUTECLOCQUE Donatien - DREVON Richard - EVIEUX Emmanuel - GIRARD DIT CALAMAN Loïc - ROSSIGNOL Lionel - WEBER Jean-Paul
Assiste : CHIORINO Laure

Ouverture à 10 H. Tour de table de présentation. R. PERON précise que Laure CHIORINO assiste à cette réunion dans le cadre de sa préparation à le suppléer en vue de son départ en retraite l'année prochaine

1. Bilan des formations 17-18

Laurent SEGUIN présente un état de l'effectif des cadres en arbitrage de la LAURA TT au 30 juin. Il précise que ce fichier est envoyé par la CRA à la FFTT en fin de saison à des fins statistiques et que comme tout état à un moment donné, il est sans cesse en évolution en raison de modifications, ajouts et suppressions qui lui sont remontés après la date de parution.

Il attire l'attention des formateurs sur les faits suivants :

- Lui faire remonter les résultats des passages de pratiques tout de suite après leur conclusion. Il faut que soient enregistrées dans SPID les personnes ayant une qualification valide.
- Faire remonter au responsable des formations figurant sur le formulaire les résultats après chaque formation afin qu'il publie ensuite les conseils aux formateurs sur les questions ayant eu le plus de mauvaises réponses.
- Bien penser que les validations de grade s'appliquent à la saison en cours qu'elles aient lieu au début ou la fin de celle-ci.

Concernant les prolongations de validation

- Dans le cas où une personne est inscrite sur une session de remise à niveau, l'usage veut qu'il soit considéré comme validé même si cette session a lieu après le début de la phase. Toutefois, si la personne ne se présente pas à la session, ses prestations seront annulées avec toutes les conséquences que cela implique.
- Les AN, JAN et formateurs figurant sur la liste des cadres en activité publiée par la Commission Fédérale d'Arbitrage sont considérés comme automatiquement « recyclés » sur les grades de niveau inférieur. Des exemples :
 - un JAN en activité sera considéré comme recyclé pour tous les grades inférieurs, à charge pour la Commission Fédérale d'effectuer la remise à niveau du grade JAN,
 - un formateur AR-JA1 en activité sera considéré comme recyclé pour ces grades. S'il est JA2 et/ou JA3 par ailleurs, il devra suivre les remises à jour correspondantes.

A noter que les directives fédérales précisent qu'un cadre JA2-JA3 n'a pas obligation de remise à niveau s'il officie au moins deux fois par saison dans le niveau d'épreuve pour lequel il a la qualification. Il est toutefois fortement conseillé à ces cadres de suivre périodiquement une session de remise à niveau afin d'éviter de « s'encroûter ». De plus, lors d'une remise à niveau JA3, la remise à niveau AR et JA1 doit être effectuée car le grade JA3 implique d'avoir les deux autres qualifications valides.

Laurent SEGUIN a ensuite demandé à Éric FRITSCH s'il avait préparé une présentation vis-à-vis de sa méthode de recyclage ARB-JA1. Les représentants des CD intéressés étant absents de la réunion, Éric FRITSCH a demandé aux personnes présentes si elles souhaitaient suivre sa présentation. Evelyne COSTILHES étant la seule intéressée, il a décidé d'y renoncer.

La commission approuve le principe d'une remise à niveau par internet sur le modèle proposé par Eric FRITSCH pour les CDA qui le souhaitent avec la réserve suivante : ce recyclage devra être effectué en alternance avec le suivi d'une session de remise à niveau en présentiel.



2. Indemnités d'arbitres

Les problèmes évoqués sont les suivants :

- Lors des mini-interligues les arbitres présents ont indiqué qu'ils n'ont pas reçu d'indemnités kilométriques.
- Les organisations individuelles nécessitant la présence d'arbitres et se déroulant sur deux jours entraînent très rapidement un coût très élevé en raison des tarifs d'hébergement et de déplacements.

Laurent SEGUIN présente un tableau des défraiements d'arbitres pratiqués dans les autres ligues.

De la discussion qui suit ces divers apports, il apparaît

- qu'il est bien difficile de prévoir que c'est le club recevant qui sera en mesure de fournir suffisamment d'arbitres et qu'on doit toujours prévoir de faire appel à des arbitres extérieurs volontaires,
- que notre niveau de défraiement est tout à fait dans la « norme » de ce qui se pratique mais qu'il importe de clarifier les conditions de remboursement de déplacement.

Le point le plus important est de privilégier le covoiturage remboursé au tarif de référence de la ligue. En cas de refus (arbitre qui préfère se déplacer seul), il sera fixé un montant correspondant à la moitié de ce tarif soit 0,15cts/km, comme cela se pratique au niveau fédéral. En cas de covoiturage impossible (arbitre seul volontaire d'un département par exemple), le tarif ligue pourra être validé après vérifications.

A partir de là, il est décidé

- de conserver les tarifs existants en fixant un montant de remboursement de déplacement à la moitié du tarif kilométrique ligue pour un arbitre se déplaçant seul,
- de modifier la fiche d'inscription d'arbitrage figurant sur le site qui n'indique que la prise en charge au tarif de 0,30 du km si covoiturage, en ajoutant le montant pour un déplacement seul,
- de prévoir pour les épreuves que le JA chargé des arbitres distribue des fiches de frais aux arbitres dès leur pointage à la table.

3. Frais des formateurs

3.1. Formations sur le territoire de la ligue

Un tableau récapitulatif des défraiements en vigueur a été fourni (annexe 1). Laurent SEGUIN rappelle que les formateurs avancent les frais et sont remboursés après leur action sur présentation d'une note de frais. Il rappelle également que la prise en charge du formateur est effectuée par le comité organisateur de la formation lorsqu'il s'agit de grades de premier niveau. Comme les directives fédérales prévoient que dès que le nombre de candidats à une formation est supérieur à 6, il convient d'avoir un second formateur, alors cette personne est prise en charge par la ligue.

A partir de là, le comité organisateur doit avertir Laurent SEGUIN du nom du second formateur afin qu'il valide la note de frais en connaissance de cause.

3.2. Gestion des candidatures aux formations de second niveau

Concernant les formations de second niveau (JA2-JA3), Laurent SEGUIN insiste sur le fait que les candidats doivent formuler leur demande par leur département. En effet, il arrive que des personnes se portent candidates alors qu'elles n'ont pas un bagage suffisant ce qui les conduit à l'échec. Il est donc indispensable que les candidats reçoivent une préparation de la part des responsables départementaux.

Eric FRITSCH fait remarquer que l'on ne peut que conseiller à quelqu'un de ne pas se présenter à une formation ou à un examen, et en aucun cas le lui interdire. Toutefois, il est possible d'assortir ce conseil de l'avertissement que si elle persiste, elle le fait à ses propres frais.

3.3. Candidatures aux formations fédérales

Pour les candidats à des formations fédérales, la ligue prend en charge le montant de l'inscription. Si le candidat, ou la candidate, n'est pas en mesure de faire l'avance, il lui est tout à fait possible de formuler une demande d'avance de frais auprès de Laurent SEGUIN.

3 candidats sont annoncés aux formations de formateur JA-AR : Emilie ROBERT pour le CD 42-43 et Yves GAULMIN et Thomas FEYDEL pour le CD 03.

4. Calendrier des formations

Voir Annexe 2.



5. Désignation des JA pour les épreuves régionales

Les propositions de désignation figurent en annexe 2.

Laurent SEGUIN précise qu'il attend des réponses de JA principal pour les tours de N2 et qu'il fera les relances nécessaires auprès des comités pour les épreuves n'ayant pas de JA proposé à ce jour.

Concernant les attributions par la CSR des épreuves, faut-il inclure dans les conditions de base que le club candidats puissent fournir des arbitres et JA ?

6. Organisation désignation JA neutres

La démarche de compilation des propositions est en cours et une réunion des responsables est prévue au secrétariat le 06 septembre prochain afin d'établir le premier planning de désignation.

Eric FRITSCH intervient pour signaler que dans l'ex-Auvergne il existe des JA qui sont en demande de prestations depuis l'application du JA neutre uniquement sur les divisions nationales et pré-nationales. Il note que le courriel de Donatien DE HAUTECLOCQUE (annexe 4) fait aussi des propositions sur ce point.

Les échanges animés qui suivent ces remarques, il ressort :

- Que l'abandon du JA neutre sur la R1 a été motivé par le constat que nous n'arrivions pas à couvrir toutes les rencontres.
- Que la proposition d'imposer aux clubs un plan de juge-arbitrage en début de phase n'a pas été validé par le Conseil de Ligue.
- Qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de mettre en place des équipes d'arbitres neutres (1 JA + 2 AR) comme le propose D. DE HAUTECLOCQUE – ce qui existe par exemple en Pays-de-Loire et qu'il serait probablement possible de mettre en place en ex-Auvergne - pour officier sur les rencontres car il faut composer avec le fait que les arbitres sont dans leur immense majorité des joueurs et que les clubs qui doivent faire face à des défections de dernière minute préfèrent bien évidemment garder un joueur plutôt que l'envoyer juge-arbitrer.
- Que la déconnexion des championnats nationaux, régionaux et départementaux n'est pas plus possible de par le poids des habitudes qui font que toutes les équipes jouent le samedi après-midi, même si les règles fédérales prévoient qu'il s'agit d'une date limite qui peut être avancée. Pourtant en ex-Auvergne, il existe une habitude de jouer le vendredi soir qui permet justement de libérer des personnes pour être JA le reste du week-end.
- Que le fait d'autoriser les clubs à proposer des JA non licenciés dans leur association a permis de donner plus de souplesse dans le fonctionnement mais qu'à partir de là, le système repose sur un nombre de plus en plus restreint de bénévoles avec le risque de « ras-le-bol » qui peut intervenir à tout moment.
- Que notre fédération manque de détermination dans la mise en œuvre d'une vraie politique de l'arbitrage. Pour preuve le fait que l'obligation de fournir des arbitres pour les rencontres nationales, qui paraissait tout à fait utopique il y a quelques années est devenue réalité désormais. Pourquoi n'est-il pas possible que les instances fixent des dates de rencontre permettant la déconnexion des différents échelons du championnat par équipes ?

7. Questions diverses

7.1. Tenues des arbitres AURA

Sur le modèle de l'ex-Auvergne : chemisette-chemise-polo-polaire ? ou bien un style « veste sans manche et avec de nombreuses poches » telle que celles portées par les arbitres du championnat handisport à Roanne ? Evelyne travaille sur la question et fera une proposition.

Dans un premier temps, il est souhaitable d'équiper les JA qui officient sur les épreuves régionales en prévoyant un badge qui indiquera leur qualité ce jour-là : JA principal, JA responsable des arbitres, JA adjoint,...

Le problème est double :

- Fournir des tenues aux JA et aux arbitres de façon à ce qu'ils soient toujours bien identifiables.

- Avoir des tenues qui soient les mêmes aussi bien pour les cadres régionaux que départementaux, ce qui n'est pas simple car cela représente un coût non négligeable que certains départements ne sont pas à même de supporter.

Laurent SEGUIN propose d'interroger le Conseil de Ligue sur les points suivants :

- Jusqu'à quel niveau la ligue est-elle prête à s'avancer pour équipes les cadres : les JA régionaux d'épreuves individuelles, ceux officiant aussi en championnat par équipes, les arbitres d'épreuves régionales ?
- Est-il possible d'envisager que la ligue fasse une commande groupée avec revente d'équipements aux comités qui le souhaitent ?
- La ligue prend en charge 1/3 du coût de la tenue des cadres nationaux. Qu'en est-il pour les grades internationaux. Ce d'autant plus que la FFTT va renouveler les tenues de ces cadres cette saison.

7.2. Règlements régionaux

Un exemplaire des règlements régionaux du championnat par équipes et du critérium fédéral a été fourni à chaque participant avec la réserve sur le fait qu'il s'agit de documents non encore validés par les responsables, même s'il ne reste que quelques modifications de forme à apporter.

Eric FRITSCH rebondit sur la demande de Donatien de HAUTECLOCQUE qui souhaite que les règlements régionaux ne reprennent pas les règlements nationaux.

Il demande si un guide d'aide aux JA est prévu. Roger PERON précise qu'effectivement la saison passée un « précis du JA » avait été publié en phase 2 et qu'il sera reconduit cette saison mais qu'il doit être complètement revu en fonction des modifications apportées cette saison. Il fera également l'objet de la réunion de travail du 06 septembre. Un « précis du JA2 et du JA3 » ne pourrait-il pas voir le jour ?

7.3. Mise en application des règles sur le conseil en cours de jeu.

Evelyne COSTILHES souhaitant évoquer la nouvelle règle relative aux conseils, Eric FRITSCH attire l'attention des membres présents sur le fait que la nouvelle diapositive incluse dans le diaporama AC/AR 2018/2019 à disposition des formateurs n'est déjà plus à jour dans son point n°9. En effet, un document récemment mis en ligne par la CFA voit apparaître un astérisque associé à ce point n°9, impliquant aujourd'hui la possibilité de sanctionner d'un carton jaune le conseiller alors qu'initialement le conseil s'avérait légal (cf annexe 5, ligne 9). Il s'agit là d'une intervention très récente de la CFA sur ce point précis.

Avec le cas de conseils au cours d'un échange, ce seront les deux seuls points sur lesquels le conseiller sera sanctionné. Dans tous les autres cas, le carton s'appliquera au joueur.

7.4. Liste des JA

Eric FRITSCH demande pourquoi les listes fournies comprennent des JA qui ne sont plus licenciés depuis longtemps ou retirés des cadres ?

Roger PERON explique que ces listes sont adressées uniquement aux responsables afin qu'ils aient les fichiers les plus complets possibles. Les fichiers fournis aux clubs ne comportent que les JA qualifiés ou nécessitant un recyclage (par exemple, la liste qui va sortir mi-septembre pourra comprendre des JA ayant une fin de grade au 30/6/18 mais pas à une date antérieure).

Pourquoi ne pas « unifier » cette liste et fournir à tous une liste de JA ACTIF (FORMÉS OU RECYCLÉS) ? Cela permettrait par exemple d'attirer l'attention de ces responsables sur la non-présence d'un JA...etc ...

Séance levée à 15 H45.

Annexe 1- Tarifs formations et indemnités – CRA 17-18

Tarifs de facturation aux stagiaires

Session JA2 – JA3

Gratuité de l'inscription mais obligation pour les stagiaires réussissant l'examen d'assurer 2 prestations pour la ligue ou comité dans la saison qui suit la formation au plus tard

Prise en charge par les comités départementaux des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des candidats

Session AR-JA1

Session AR : 30 euros (incluant fourniture des règles du jeu, du livret d'AR et du kit lors du passage de pratique)

Session JA : 30 euros (incluant fourniture du livret JA, des règlements sportifs fédé)

Session AC-recyclages AR-JA1

S'agissant d'actions purement départementales, les tarifs sont fixés par le comité organisateur.

Tarifs des indemnités aux formateurs - JA et arbitres

Action	prestation	déplacement	repas-hébergement	Observations
FO2 : form JA2-JA3	60 €/jour 30 €/pass. Pratique 30 €/rendu correction sous 2 mois	0,30 €/km Péage/justif	20 € repas 55 € hôtel (av petit déjeuner) hôtel sur accord préalable CRA	
FO1 : form AR-JA1	60 €/jour 30 €/pass. Pratique par session/plusieurs candidats + 20 € si correction UV2 ss 1 mois	0,30 €/km Péage/justif	20 € repas 55 € hôtel (av petit déjeuner) hôtel sur accord préalable CRA	Prise en charge par ligue d'un formateur sur 2 (obligatoire à partir de 6 stagiaires). Si 1 seul = prise en charge par CD
JA épreuves régionales	JA principal 100 €/jour JA adjt : 50 €/jour + 20 € si utilis SPID D	0,30 €/km Péage/justif	Casse-croûte fourni par l'organisateur hôtel sur accord préalable CRA	Pas de prise en charge des frais d'impression et de papier.
JA Critérium fédéral	50 €/jour + 10 € si utilisation SPID D	0,30 €/km Péage/justif	Casse-croûte fourni par l'organisateur	Pas de prise en charge des frais d'impression et de papier. Sauf demande justifiée
JA neutre rencontres /équipes	20 € versés par club 8 € versés par ligue si retour rapport au plus tard mercredi après renc.	0,30 €/km Péage/justif	Non	Les déplacements sont réglés sur la base d'une péréquation : 120 € par club en 17/18. Passage à 140 en 18/19
JA responsable salle Titres et barr/équipes	25 € par demi-journée	0,30 €/km Péage/justif	Casse-croûte fourni par l'organisateur	
Arbitres épreuves régionales	20 € si qualif AR ou mieux 10 € si AC non qual Par jour. JA peut adapter. Par ex : divisé par 2 si 1/2 journée (9 H- 13 H ou 13 H-fin compet par ex.)	Prise en charge déplacement 0,30 €/km si co- voiturage 2 arb ou + 0,15 €/km si déplact seul. Dans les deux cas : péage/justif	8 € si présence toute journée	Le JA responsable des arbitres peut modifier les montants d'indemnité et de repas suivant les conditions sur place et après accord du JA principal et du délégué de ligue.

Montants de prise en charge des formations de grades élevés par la CRA

Formations de formateur : inscription prise en charge par CRA – comités prennent en charge déplacement et hébergement

Formations AN : inscription prise en charge par CRA – le candidat avance les frais – pré-sélection : le candidat s'intègre à la délégation régionale aux chpts France Régions

Examen AN : déplacement pris en charge par CRA

Tenue AN : prise en charge 1/3 candidat – 1/3 comité – 1/3 CRA

Tenue AI : ???

Formations JAN : inscription et de déplacement pris en charge par CRA

Annexe 2 Calendrier des formations 18/19

instance	Formation	Dates	Lieu	Formateurs	observations
LIGUE	Remise niveau JA2-JA3	06 octobre 18	BRON sous réserve	Laurent SEGUIN	
LIGUE	JA2	Formation 03-04 nov 18 Exam 10 ou 17 nov	A définir selon candidats	Laurent SEGUIN	
LIGUE	JA3	Formation 05-06 janv. 19 Examen 12 janv 19	A définir selon candidats	Laurent SEGUIN	
Ain	Remise niveau AR – JA1	A définir			
	Formation AR	07 Octobre 18	A définir	Janos BAJOR	
	Formation JA1	05 janvier 19			
Allier	Remise niveau AR – JA1	A définir			
	Formation AR	17 novembre 18	A définir	Eric FRITSCH	Candidatures FO 1 FEYDEL et GAULMIN à venir
	Formation JA1	18 novembre 18			
Cantal	Remise niveau AR – JA1				
	Formation AR	04 novembre	A définir	Eric FRITSCH ?	
	Formation JA1				
Drôme-Ardèche	Remise niveau AR – JA1				
	Formation AR	22 sept 18 / 12 janvier 19	A définir	C. BONNEVAL- J.THINON L. et JP WEBER	Les remises à niveau sont faites en même temps que les formations
	Formation JA1	23 sept 18 / 13 janvier 19			
Isère	Remise niveau AR – JA1	26/09/18			
	Formation AR	18 nov 18 + 09 fév 19			Remise à niveau JA2 : 10 oct 18
	Formation JA1	25 nov 18 + 24 mars 19			
Loire-Haute-Loire	Remise niveau AR – JA1	08 sept – 14 sept	St Etienne / feurs		
	Formation AR	02 sept – 23 sept			Recyclages et formations « à la carte » (si regroupements de clubs). Candidature FO1 E. ROBERT
	Formation JA1	04 nov – 05 janvier			
Puy de Dôme	Remise niveau AR – JA1	A venir			
	Formation AR	A venir			Recyclage par suivi informatique Formations « à la carte » sur demandes de clubs
	Formation JA1	08 sept 18	Siège du CD	Serge FLORENT	
Rhône-Lyon	Remise niveau AR – JA1	16 sept. / 06 janvier	Siège du CD		
	Formation AR	22 sept 18 / 09 fév 19	Siège du CD	N. HAREL – V. MILHE POUTINGON – R. PERON	
	Formation JA1	23 sept 18 / 10 fév 19	Siège du CD		
Savoie	Remise niveau AR – JA1	A venir			
	Formation AR	A venir			
	Formation JA1	A venir			
Haute-Savoie	Remise niveau AR – JA1	A venir			
	Formation AR	A venir			
	Formation JA1	A venir			

Annexe 3 Epreuves régionales 18/19 – Lieux et JA

Critérium fédéral

Nationale 2	Tour 1 – sam 13 dim 14 oct	Tour 2 – sam 08- dim 09 dec	Tour 3 – sam 26 – dim 27 janvier	Tour 4 – sam 16- dim 17 mars
	En PACA	En AURA US ST EGREVE (D38) JA DODH ou GIRARD JA SPID D Laurent SEGUIN JA arb. Véronique MILHE POUTINGON	En PACA	En AURATT CUSSET (D03) JA JA SPID D Véronique MILHE POUTINGON JA arb. Jean LACROIX

Echelon régional	Tour 1 dim 14 oct	Tour 2 dim 09 dec	Tour 3 dim 27 janvier	Tour 4 – Dim 17 mars
<u>Pré-nat masc</u>	LC RANDAN (D63) JA : Y. GAULMIN+J. LACROIX ?	TT POUZINOIS (D26) JA : L. et JP WEBER	LC RANDAN (D63) JA Y. GAULMIN+J. LACROIX ?	TT POUZINOIS (D26) JA : L. et JP WEBER
<u>Pré-nat fem</u>	TT RHONE GARON (69) JA : G. MAZURIER	TT RHONE GARON (69) JA : G. MAZURIER	TT RHONE GARON (69) JA : G. MAZURIER	TT RHONE GARON (69) JA : N. HAREL
<u>Rég. 1 Ouest masc</u>	ATT AULNAT (/16 T) JA : A. SAUGUES + CUSSET (à confirmer) JA T FEYDEL	ATT AULNAT (/16 T) JA : A SAUGUES + CUSSET (à confirmer) JA T FEYDEL	ATT AULNAT (/16 T) JA : A SAUGUES + CUSSET (à confirmer) JA T FEYDEL	STADE CLERMONTOIS (24 tables)
<u>Rég. 1 Est masc</u>	USTT SASSENAGE (D38) JA JM DUMANT + GAYET	PAYS ROCHOIS GENEVOIS (74) JA ?? + GAYET	USTT SASSENAGE (D38) JA JM DUMANT + GAYET	PAYS ROCHOIS GENEVOIS (74) JA ?? + GAYET

Epreuves AURA	DATE(S)	Tables	demandes	Besoin d'arb.	Juge-arbitrage
INTER-COMITES	29-30 juin 19		Comité Puy de Dôme		JA : D. GOUGIS JA3

Epreuves régionales

Epreuves AURA	DATE(S)	Tables	demandes	Besoin arb.	Juge-arbitrage
Top détection	Dimanche 10 février 19	24)	Oui 30 arb	JA JA adj JA arb
Championnats Vétérans	Samedi 16 févr 19	24 mini	STADE CLERMONTOIS (D63)		JA MILHE POUTINGON JA adj PERON JA arb
Coupe Nationale Vétérans	Dimanche 17 févr 19	12- 16	STADE CLERMONTOIS (D63)	Non	JA MILHE POUTINGON JA adj PERON
Finales par classement	04- 05 mai 19	20	VAL D'OZON TT	Oui : 24 / jour	JA Laurent SEGUIN JA adj Véronique MILHE POUTINGON JA arb Nicolas HAREL
Champ rég. po (filles-garçons) Champ rég. Min (filles-garçons) Champ rég. Jun (filles-garçons)	Samedi 18 mai 19	24 mini	PAYS ROCHOIS GEN (D74)	Oui 32/jour	JA JA adj JA arb
Champ rég. Benj (filles-garçons) Champ rég. Cad (filles-garçons) Champ rég. Sen (dames-mess)	Dimanche 19 mai 19	24 mini	PAYS ROCHOIS GEN (D74)	Oui 32/jour	JA JA adj JA arbs
Titres et barrages par équipes	25-26 mai 19		ATT DONZERE-PIERRELATTE (D26) TT RHONE GARON (D69)	Non	Respons. Salle Carlos BONNEVAL (ATTDP) + adjoint (suivant nbre rencontres)

Attention : les attributions de lieux seront à confirmer en fonction de la capacité des clubs à satisfaire aux cahiers des charges correspondants.



Annexe 4

De: "Donatien 384611 01380290 DE HAUTECLOCQUE" <dodh@laposte.net>

Envoyé: Vendredi 31 Août 2018 13:40:51

Objet: Re: RAPPEL REUNION DE COMMISSION DES ARBITRES DU 01 SEPTEMBRE AU SIEGE DE LA LAURA TT

Bonjour,

J'avais averti le président CRA de mon absence car je serais à la FFTT pour le recyclage des JAN le même jour...

Pour moi deux points divers pourraient être abordés, c'est

d'abord celui de la tenue AURA des arbitres

et ensuite la question des règlements régionaux qui pourrait être simplifié (aucune reprise des texte FFTT en régional, juste un par un article pour chaque règle spécifique de la région) pour que les JA n'est pas trop de problème à l'application.

Sinon sur le JA neutre du par équipe, je préconise une équipe de 3 (1JA et 2AR) pour aller arbitrer un autre club, cela créera de l'émulation collective. Il faut aussi avancer sur la déconnexion des championnat nationaux, régionaux et départementaux... je crois me rappeler que c'était le projet de notre président de CRA...

J'ai noté la demande qui m'a été faite pour être JA sur le 2e tour de N2... à suivre.

Pour la formation, il faut mettre en place un plan de travail global pour l'accès au haut niveau de l'arbitrage (et du JA) pour avoir une pyramide en AURA et bien sûr développer les premiers (départemental) et seconds (régional) échelons.

Enfin, je félicite les nouveaux AN et AI de notre ligue pour leur réussite aux examens que je sais difficile et vous encourage à ce que parmi vous, notamment, des candidats se présentent au JAN (je veux bien les accompagner). Je me sentirais moins seul...

Bonne réunion.

@+

Donatien

Annexe 5

Conseils aux joueurs

Règle applicable
à compter du 01/09/2018

Mise à jour le 3 aout 2018 [FL]

3.5.1.3 Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu (3.4.4.1); si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre doit brandir un carton jaune pour l'avertir qu'une autre faute de même nature entrainera son éviction de l'aire de jeu

Exemples de situations de jeu		Conseil légal	Conseil illégal	Carton
1 -	Conseil pendant un échange		X	Coach
2 -	Conseil pendant une suspension de jeu et entre les manches	X		
3 -	Conseils entre les échanges sans interruption de la continuité de jeu	X		
4 -	Le joueur fait volontairement un détour pour aller voir son coach en allant ramasser la balle		X	Joueur
5 -	Le joueur se déplace très lentement pour aller ramasser la balle ou revenir à la table pendant que son coach le conseille		X	Joueur
6 -	Le joueur A va vers son coach pour un conseil quand le joueur X récupère la balle Il est prêt à jouer quand le joueur X revient dans l'aire de jeu	X		
7 -	Le joueur A va vers son coach pour un conseil quand le joueur X récupère la balle en dehors de l'aire de jeu. Il ne revient pas immédiatement à la table quand le joueur X rentre dans l'aire de jeu		X	Joueur
8 -	Après être allé rechercher une balle en dehors de l'aire de jeu, le joueur va vers son coach au lieu d'aller directement à la table pour reprendre le jeu		X	Joueur
9 -	Conseil quand le joueur est prêt à servir (balle dans la paume de la main)	X		Coach *
10 -	Conseil avant le service (joueur faisant rebondir la balle sur la table)	X		
11 -	Conseil pendant que les joueurs s'essuient	X		
12 -	Le joueur regarde son coach avant de servir	X		
13 -	Le joueur se déplace légèrement du côté du coach pour avoir un conseil entre les échanges	X		
14 -	Le joueur va vers son coach pour un conseil entre les échanges		X	Joueur
15 -	Conseils entre la période d'adaptation et le début de la première manche, si cela ne retarde pas le début de la partie. <i>Si retard, l'arbitre rappelle les joueurs: en cas de refus, il appelle le juge-arbitre</i>	X		

*: s'il est clair que le coach veut perturber l'adversaire

Règle conseils aux joueurs_20180803_FL.xlsx